

PRÉFET DU FINISTÈRE

**Direction départementale
des territoires et de la mer**
Service eau et biodiversité
Pôle police de l'eau
Affaire suivie par : L.GIMONT
Tél : 02 98 76 28 40
Courriel : lionel.gimont@finistere.gouv.fr

Quimper, le - 6 SEP. 2016

Le Préfet du Finistère

à

Liste des destinataires in fine

OBJET : Arrêté préfectoral n° 2016246-0001 portant autorisation de pénétration en propriétés
privées en application de l'article L 411-5 du code de l'environnement
P.J 2

En vue d'exécuter les opérations nécessaires à une étude sur la qualité physique de plusieurs cours d'eau de son territoire, la présidente du Syndicat mixte des eaux du Bas-Léon m'a sollicité pour la prise d'un arrêté autorisant la pénétration des propriétés privées sur le territoire de plusieurs communes.

Je vous notifie par la présente copie de cet arrêté préfectoral n° 2016246-0001 du 2 septembre 2016 portant autorisation de pénétration en propriétés privées en application de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

En application de la loi du 28 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, je vous remercie de bien vouloir afficher cet arrêté préfectoral dans votre mairie et de m'adresser un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité (exemplaire joint).

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le chef du bureau



Sylvie HORIOT

CERTIFICAT D'AFFICHAGE¹

COMMUNE DE

Ouverture d'un étude physique des cours d'eau sur le territoire de la commune de

Nous, maire de la commune de

CERTIFIONS que l'arrêté n° 2016246-0001 du 2 septembre 2016 autorisant la pénétration en propriétés privées en application de l'article L 411-5 du code de l'environnement, a été affiché en Mairie à partir du

**Fait à
le**

Le Maire,

¹ A retourner à PREFECTURE DU FINISTERE -DA2P-BCG-40 boulevard Dupleix 29000 QUIMPER